



## Organe du CERCLE PÉGASE

SOCIÉTÉ ROYALE — FONDE EN 1906

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affilié à la **FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME**

SECRETARIAT : P. Delmelle, 34, rue Franz Merjay, Bruxelles 6.

DE BOCK, R.

Tél. : 21 16 27.

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1472.12.

Cercle Pégase, Bruxelles. — Cotisation : 75 F.

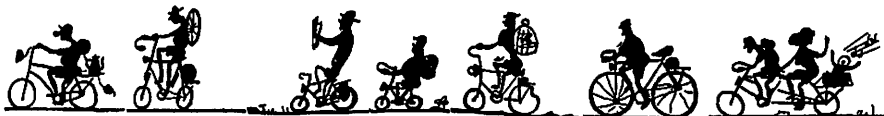
Les articles n'engagent que leurs auteurs.

## Assemblée mensuelle du lundi 7 décembre 1964, à 20 h précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le **LUNDI 7 DECEMBRE 1964, à 20 h précises, au local : « LA LEGENDE »,** rue de l'Etuve, 35, Bruxelles 1, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du 2 novembre 1964 ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Réveillon de Noël à Trois-Ponts, dernières inscriptions avec paiement ;
4. Excursion du 27 décembre 1964 à Hennuyères, inscriptions ;
5. Voyage à Hatrival, le 10 janvier 1965 ;
6. Perception des cotisations ;
7. Divers ;
8. Concours photographique, sujet imposé : contre-jour ;
9. *Voyage surprise dans le Val de Cogne*, diapositives en couleurs, présentées et commentées par M. R. Jacobs.

Le Comité se réunira au local, le **jeudi 3 décembre 1964, à 20 h 30'.**



## Excursions cyclistes du mois de décembre 1964

Réunion tous les dimanches à l'entrée du Bois à 9 h 15'. Départ à 9 h 30'. Pilote permanent : M. Peeters.



## Excursions pédestres du mois de décembre 1964

**DIMANCHE 6 DECEMBRE 1964.** — « A ». — Réunion à 9 h 15' Gare des autobus de Bruxelles-Nord. Départ en autobus à 9 h 40' pour Keerbergen (Peervenshoek), Ninde (visite du Musée Père Damien), Tremelo (P.-N.) ; Leemkuylen, Blaasberg, Vossekot, rives de la Dyle, Rijmenam. Retour par bus à 17 h 20' via Malines (arrivée à Bruxelles-Nord à 18 h 17'). 18 km.  
Pilote : M. A. Reynaerts.

Pour rejoindre au P.-N. : Train Bruxelles-Nord à 11 h 53' pour Louvain, arrivée à 12 h 13', puis autobus à 12 h 28' pour Tremelo, arrivée à 12 h 56'.

« B ». — Réunion à 9 h 45' Gare du Midi. Départ en train à 9 h 58' pour Hal, arrivée à 10 h 08', Rode-  
nem, Malheide, Bois de Lembecq et de Seroux, le Hain, Braine le Château (P.-N. *Au Gai Logis*) ; Les Monts,  
Quarante-Boaniers, Bois de Hal, Keldergat, Rilroheide, Tourneppe. Retour en autobus. 14 km.

Pilote : M. J. Bernaerts.

Pour rejoindre au P.-N. : Train au Midi à 11 h 31'. Uccle-Calevoet à 11 h 39' pour Braine l'Alleud, arri-  
vée à 11 h 55', ensuite autobus « Tubize » à 12 h 07' pour Braine le Château, arrivée à 12 h 25'.

**DIMANCHE 13 DECEMBRE 1964.** — Réunion à 10 h, terminus du tram 7 à Grand-Bigard. Départ à  
10 h 15', Rodenberg, Waarboomhof, Bodegem-Saint-Martin (P.-N.) ; Rodenbos, Grand-Bigard. 15 km.  
C.A.C.

Pilote : M. R. de Saulnier.

Pour rejoindre au P.-N. : Train Bruxelles-Midi à 12 h 50'. Central à 12 h 54'. Nord à 12 h 58'. Arrivée  
Bodegem-Saint-Martin à 13 h 17'.

**DIMANCHE 20 DECEMBRE 1964.** — Réunion Porte de Ninove à 9 h 30'. Départ en vicinal à 9 h 45'  
pour Yseringen, Ter Melleken, Stuivenberg, Bergenbroek, Lombeek Sainte Marie (P.-N. *In de Kroon*) ; Mou-  
lin de Lombeek, Wøestyn, Tenberg, Donkerstraat, Strytem. 17 km.

Pilote : M<sup>me</sup> S. Debock.

Pour rejoindre au P.-N. : Tram « Ni » Porte de Ninove à 12 h 15'. Descendre à l'arrêt O.L.V. Lombeek.  
30 minutes de marche.

**VENDREDI 25 DECEMBRE 1964.** — « Noël ». — Réunion à 10 h 15' à Auderghem (Boulevard du  
Souverain, Chaussée de Wavre).. Départ à 10 h 30', Val-Duchesse, Sentier du Renard, Rouge-Cloître, Drève  
des Deux-Barrières, Vallon Notre-Dame, N.-D. au Bois (P.-N. *A la Nationale 4*) ; Chemin des Loups, Drève  
du Tambour, Vallon des Putois, Welriekende, Boitsfort. 13 km.

Pilote : M. J. Bernaerts.

Tram 25 : Bourse à 10 h. R. P. Loi à 10 h 09'. Casernes à 10 h 15'.

Tram 35 : Midi à 10 h 04'. Porte de Namur à 10 h 12'. Casernes à 10 h 23'.

Pour rejoindre au P.-N. : Autobus vicinal « E O » Place Jourdan à 12 h et 13 h 15'.

Autobus vicinal « Hamme Mille » au Quartier Léopold à 12 h 45'.

**DIMANCHE 27 DECEMBRE 1964.** — « A ». — Réunion à 9 h 35', Gare du Midi. Départ en train  
à 10 h 04' pour Hennuyères, arrivée à 10 h 35', Aulnois, Bois de la Houssière, Flinchaux, Henripont (P.-N.  
*Au Point du Jour*) ; Trihérée, Haute-Houssière, Coraimont, Braine le Comte. Retour en train. 16 km.

Pilote : M. R. Caby.

Pour rejoindre au P.-N. : Train Bruxelles-Midi à 12 h 27'. Braine le Comte à 12 h 45'. Autobus à 13 h 18',  
arrivée à Henripont à 13 h 30'.

« B ». — Réunion à 10 h 15', à Neerpede (terminus tram 56). Départ vers 10 h 30', La Pede, Koevijver,  
Pede Ste Anne, Pede Ste Gertrude, Spanuit, Bettendries (P.-N.) ; Begijnenborre, Suikerenberg, Bodeghem-  
St-Martin, Wolfsem, Dilbeek-Hippodrome, Grand-Bigard. 14 km.

Pilote : M. J. Bernaerts.

Tram 56 avec plaque « Neerpede ». Nord à 10 h 12'. Midi à 10 h 21'.

Pour rejoindre au P.-N. : Tram vicinal « Ni », Porte de Ninove à 15' et 45' pour Bettendries.

**DIMANCHE 3 JANVIER 1965.** — Réunion à 9 h 45', Gare du Midi. Départ à 10 h 04' pour Buizingen, arrivée à 10 h 19', Eisingen, Kluisbos, Essenbeek, Espinette, Bois de Hal, Steenputbeek, Molenbeek, Tournepe (P.-N. en face de l'église); Brutneput, Meigemheide, Laarheide, Beersel. Retour en autobus. 14 km.

Pilote : M. J. Bernaerts.

Pour rejoindre au P.-N. : A Uccle-Calevoet, autobus vicinal « Halle » pour Tournepe à 5' et 35'.

## Concours photographique

Résultats de l'épreuve du mois de novembre 1964.

CLASSEMENT GENERAL APRES 11 EPREUVES

1. M <sup>III</sup> L. JAUMAIN	10	points.	1. M. M. VAN MEURS	67	points.
2. M. J. Heirwegh	9	«	2. M. R. Caby	66	«
3. M. M. Van Meurs	8	«	3. M. J. Peeters	56,5	«
4. M. J. Mierop	7	«	4. M. J. Mierop	54,5	«
5. M. R. Caby	6	«	5. M. R. De Saulnier	51	«
6. M <sup>III</sup> Delmelle	5	«	6. M. R. De Bock	45,5	«
7. M. J. Peeters	4	«	7. M <sup>III</sup> L. Jaumain	41	«
8. M <sup>III</sup> Speder	3	«	8. M <sup>III</sup> M. Jaumain	39	«
9. M. J. Bonvalet	2	«	9. M. J. Bonvalet	37,5	«
10. M. R. De Saulnier	1	«	10. M. J. Heirwegh	29	«

Le photographe « Candid-Shots », 33, rue des Bouchers a doté ce mois notre concours d'un prix. Un bon d'achat de 50 F (cinquante), a été gagné par M<sup>III</sup> L. Jaumain. Bravo à la gagnante et merci au donateur. Nous vous recommandons spécialement ce magasin, compétence et amabilité en sont les principales références. Sur présentation de la carte de membre du Cercle, les plus fortes remises vous seront accordées.

## ÉCHOS

**BOWLING.** — Résultats de la réunion du 15 octobre 1964. (3 parties).

Wim	431	points.
Mady	352	«
Michel	329	«
Roger	318	«
René	315	«
Christiane, L.	281	«
Suzanne	222	«
Christiane V. M.	217	«

Prochaine réunion : jeudi 17 décembre 1964.

**RETROSPECTIVE.** — Les membres désireux de présenter, au cours de la séance de janvier, leurs diapositives prises en 1964 lors d'une excursion du Cercle sont priés de se mettre en rapport avec M. R. Caby. Merci d'avance.

**ELECTIONS STATUTAIRES.** — Le comité exécutif est sortant et rééligible dans son ensemble. Il est

rappelé que de nouvelles candidatures éventuelles devraient être adressées par écrit, au Président, Monsieur Richard De Bock, 8, rue Lambert Crickx à Bruxelles 7.

**COTISATIONS 1965.** — Cotisations à verser de préférence au C. C. P. du Cercle. Ce faisant, la tâche du trésorier sera facilitée !

Pégase : adhérents de 1 à 64 ans 75 F; 65 ans et plus : 50 F;

Pégase : associé supplément de 75 F; F. B. C. : 40 F.

**CARNET NOIR.** — Notre Président vient d'être cruellement éprouvé par le décès de sa sœur,

Mademoiselle Yvonne DE BOCK,

survenu le 19 octobre 1964.

Mademoiselle De Bock était affiliée au Cercle depuis 1946.

Les membres présentent à Monsieur et Madame De Bock, ainsi qu'à la famille Reynaerts, leurs sincères condoléances.

**REVEILLON DE NOEL A TROIS-PONTS.** —

Réunion à Bruxelles-Nord, le 24 décembre 1964 à 18 h. Départ à 18 h 20'. Arrivée à Trois-Ponts à 20 h 34'

(changer à Liège-Guillemins). Coût du voyage A.-R. : 150 F.

Prix de la pension complète : 225 F par jour, la demi-pension (pas de dîner à midi) : 185 F par jour.

Le coût du réveillon est de 175 F.

### MENU

\* \*

*Les pâtés des Ardennes*

\* \*

*La crème Beau-Site*

\* \*

*La truite Amantine*

\* \*

*Le marcassin*

*Airelles des Fagnes*

*Pommes croquettes*

\* \*

*Le Homard en Belle-Vue*

*Sauce Cocktail*

\* \*

*Le Moka*



## Le code de la route

### A PETITES DOSES

#### MOYENS D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION DES VÉHICULES

Les feux de route, blancs ou jaunes, doivent, la nuit, par atmosphère limpide, permettre un éclairage de la chaussée sur 100 m en avant, au moins. Pour les véhicules dont la cylindrée ne dépasse pas 125 cm<sup>3</sup>, cette distance est réduite à 75 m.

Les feux de croisement blancs ou jaunes ne peuvent éblouir les autres conducteurs et permettre la nuit, par atmosphère limpide, un éclairage de la chaussée sur une distance minimum de 25 m.

Cette distance est réduite à 15 m pour les véhicules à moteur dont la cylindrée n'exécède pas 125 cm<sup>3</sup>.

Le bord supérieur de la plage éclairante des feux de croisement ne peut se trouver à plus de 1 m 20 au-dessus du sol, le véhicule étant à vide.

Le feu de marche arrière, quand le véhicule en est équipé, ne

peut gêner les autres conducteurs et ne peut éclairer que sur une distance maximum de 20 m.

Le feu-stop de couleur rouge ou orange doit, sans être éblouissant, être visible la nuit, par atmosphère limpide, à une distance minimum de 150 mètres, et le jour, par temps ensoleillé, à une distance minimum de 20 mètres. Si le feu-stop est rouge et, s'il est groupé avec le feu rouge arrière ou incorporé à celui-ci, il doit avoir une intensité lumineuse sensiblement supérieure à celle de ce feu.

Le point supérieur de la place éclairante du feu-stop ne peut se trouver à plus de 1,90 mètre au-dessus du sol, le véhicule étant à vide.

Si le véhicule n'est équipé que d'un feu-stop, ce feu doit être placé dans le plan longitudinal de symétrie du véhicule ou entre plan et le bord gauche du véhicule.

Le feu-stop doit s'allumer lors de l'entrée en action du dispositif de freinage principal du véhicule.

Les feux indicateurs de direction : à droite et à gauche types :

1) à bras mobile : de 15 cm. avec feu permanent ou clignotant.

2) à position fixe et feu clignotant :

a) placés sur les parois latérales ;

b) placés aux extrémités avant et arrière.

Ils peuvent être incorporés aux feux de position, aux feux rouges arrière et aux feux « stop ».

Couleur : orange ou blanche vers l'avant, et orange ou rouge vers l'arrière.

Leurs indications, doivent être visibles de nuit par atmosphère limpide à 150 m. au moins et de jour par temps ensoleillé à 20 m. au moins.

Leur point le plus haut au-dessus du sol, à 1,90 m. au plus.

Le feu éclairant le signe d'immatriculation doit être blanc et doit, la nuit, par atmosphère limpide, permettre la lecture du signe à 20 m. au moins. Il ne peut projeter de lumière directe de la source lumineuse vers l'arrière.

### AVERTISSEURS SONORES

Ceux des véhicules automobiles à l'exception des cyclomoteurs doivent émettre un son uniforme et continue. Celui des cycles est un timbre.

### MIROIRS RETROVISEURS

Tout véhicule automoteur autre que les cyclomoteurs et motocyclettes doit être équipé d'un miroir rétroviseur pour surveiller, du siège, la route vers l'arrière et vers la gauche. En général on en met deux : un intérieur au-dessus du pare-brise, un autre extérieur à gauche du conducteur.

### ESSUIE-GLACE

Tout véhicule automoteur doit avoir un pare-brise et un essuie-glace automatique qui doit être en état de fonctionner.

Il n'est pas obligatoire pour les cyclomoteurs et les motocyclettes.

L'assureur a un recours contre l'assuré en cas : d'ivresse, de pneus en état non réglementaire et quand il n'y a pas d'essuie-glace ou qu'il ne fonctionne pas.

### ORGANES MOTEURS, BRUITS, FUMÉES

Les véhicules ne peuvent répandre anormalement de l'huile et des déchets de combustion, ils ne peuvent incommoder le public ou effrayer les animaux par le bruit et doivent ne pas dégager de la fumée en régime régulier.

Il faut un silencieux à l'échappement avec ventilateur pour l'oxyde de carbone dont le dégagement peut causer mort d'homme.

Dans les agglomérations il est interdit de procéder, au point mort, à des accélérations répétées du moteur.